

# LES FORÊTS SÈCHES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

À l'origine, le domaine de Déva était recouvert d'une forêt sèche, aussi appelée **forêt sclérophylle**. Après **d'importantes dégradations (déboisement agricole, feux, espèces envahissantes...)**, il ne reste à Déva qu'environ 1700 ha de forêt sèche, pour une superficie totale du domaine de 8 000 ha.

**Les ongulés introduits** (cerfs et cochons), **contribuent** particulièrement à la régression de la forêt sclérophylle. Ces espèces détruisent les jeunes pousses d'arbres et dégradent le sol par piétinement.

## MISE EN DÉFENS : UNE PROTECTION INDISPENSABLE...

Une **mise en défens** (ou exclos) consiste à installer une clôture autour d'une forêt permettant de **stopper l'intrusion** et de **supprimer les cerfs et les cochons à l'intérieur du site protégé**.

L'**objectif** à long terme de ces protections est de **favoriser la régénération naturelle des forêts sèches** et de **protéger les espèces végétales et animales les plus vulnérables** (*Diospyros impolita*, *Acropogon bullatus*, *Bulime...*).

Sur le domaine de Déva et sur plusieurs autres sites en Nouvelle-Calédonie, des mises en défens ont été installées pour préserver les plus belles reliques de forêt sèche particulièrement menacées.



Cerf rusa (*Rusa timorensis*)



Cochon féral (*Sus scrofa*)

## LE PROGRAMME BEST 2.0 EN SOUTIEN AUX FORÊTS SÈCHES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

BEST 2.0 est un **programme d'appui aux Pays et Territoires d'Outre-Mer européens** qui vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques.



En 2016, le CEN a reçu le soutien du programme Best 2.0 pour coordonner pendant 3 ans la mise en place d'actions de conservation à grande échelle dans les deux plus importants sites de forêt sèche en Nouvelle-Calédonie : **le domaine de Déva (Bourail) et la presqu'île de Pindaï (Pouembout)**.

Les actions développées permettent :

- La réalisation de plantations dans une parcelle protégée de 70 ha (Pindaï parcelle ex-nihilo).
- La protection physique de 300 ha de forêt sèche et de 100 ha dédiés à la restauration active (plantation) sur le domaine de Déva.
- Le renforcement de la sensibilisation à la protection des forêts sèches sur ces deux sites d'intérêts.

Les forêts sèches sont un réservoir de biodiversité et jouent un rôle important dans le maintien des sols.  
**Agissons pour les protéger !**

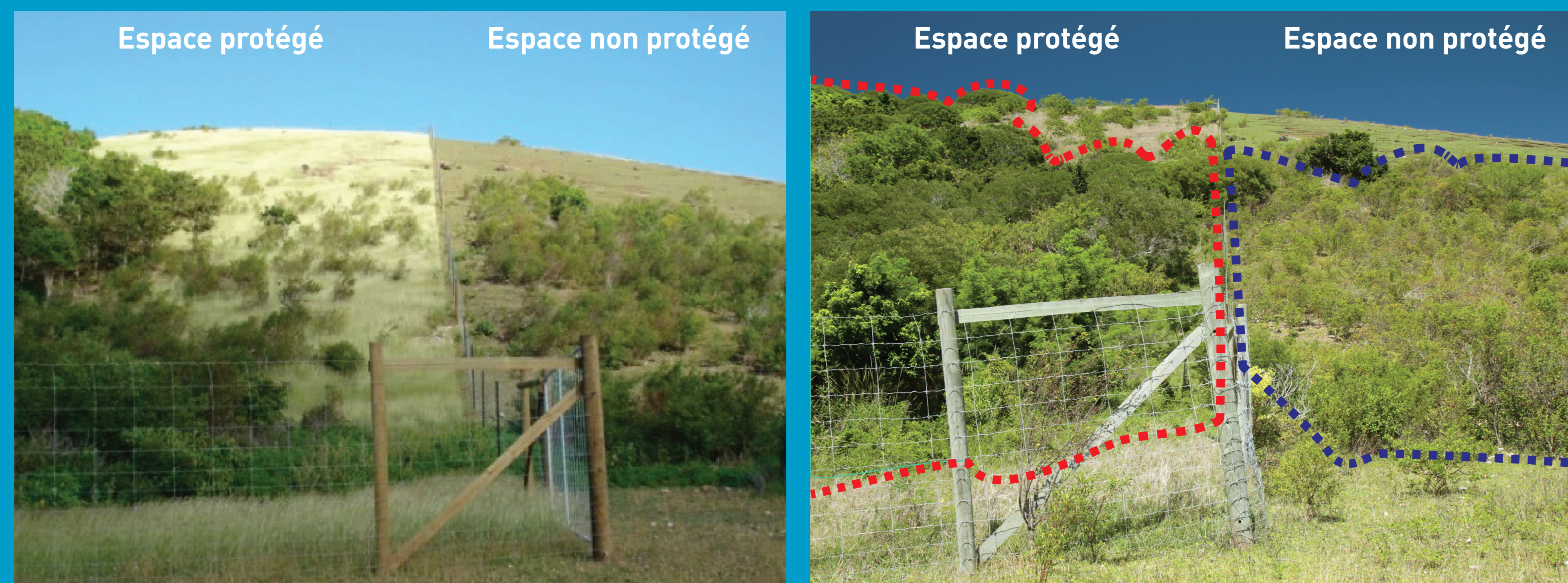
- N'allumons pas de feu.
- Ne prélevons pas de végétaux et d'animaux dans leur habitat naturel.
- Déposons nos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- Tenons nos animaux en laisse.
- Sensibilisons notre entourage.

La forêt sèche est classée comme écosystème d'intérêt patrimonial dans le code de l'environnement de la province Sud (article 232-1)

Pour plus de renseignements sur la protection et la restauration des forêts sèches, veuillez contacter :

- la SEM Mwe Ara au **46 57 56** - <http://www.deva.nc>
- le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie au **47 77 04** - <http://www.cen.nc>
- la Direction de l'Environnement de la province Sud au **20 34 00** - <https://www.province-sud.nc>

Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



10 ans après

- Extension de la lisière forestière avec plusieurs espèces végétales
- ■ ■ ■ Développement d'une seule espèce végétale non consommée par le cerf

